Admission à la vérification d'appareils additionnels pour instruments de pesage

du 20 février 2001

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *ADS Anker GmbH, Bielefeld (D)*

Requérant: *ADS Anker Data System AG, Wangen bei Dübendorf (CH)*

Caisse enregistreuse pour instruments de pesage.

Type: ADS 3000

3e adjonction

Fabricant: *TEC (UK) Ltd., Watford Herts (UK)*

Requérant: *TEC France International, Arcueil (F)*

Terminal point de vente pour instruments de pesage.

Type: ST-5600

Fabricant: *Vectron Systems AG, Münster (D)*

Requérant: *Vectron Systems AG, Münster (D)*

Terminal point de vente pour instruments de pesage.

Type: Vectron POS xxx

20 février 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz